

Nice, le 1^{er} septembre 2009

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

- Mesdames, Messieurs les Inspecteurs chargés de circonscription du 1^{er} degré
- Mesdames, Messieurs les principaux de collège avec SEGPA annexées et UPI
- Mesdames, Messieurs les Directeurs d'Ecoles Publiques et privées sous contrat
- Mesdames, Messieurs les Directeurs des Etablissements Médicaux Socio-Educatifs

**Inspection
Académique**
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl : ia06@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/ia06

**Division du Personnel
1^{er} degré
DIPE 3**

Bureau 302

Affaire suivie par :
Laure NABET

Téléphone
04 93 72 63 71
Télécopie
04 93 72 64 17
Mél
Laurette.nabet@ac-nice.fr

Objet : Candidatures à l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'éducation Adaptée et Spécialisée. Session 2010.

Réf : Arrêté du 19 février 1988 modifié. Arrêté du 21 Juillet 2009 (publié au BOEN n° 31 du 27 août 2009).

Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation Adaptée et Spécialisée s'ouvrira le 21 juin 2010.

1) Conditions exigées des candidats

- les personnels d'éducation, d'orientation et les personnels enseignants du premier et second degré public et privé sous contrat, peuvent postuler sous réserve d'avoir exercé pendant 5 ans dans un emploi relevant de l'**ASH***.

- pour les personnels du 1^{er} degré, l'obtention du **CAPSAIS**, du **CAPA-SH** ou d'un diplôme de psychologue scolaire ou la nomination en qualité de psychologue scolaire est exigée.

- les personnels de direction peuvent également être candidats.

2) Calendrier

Les inscriptions seront prises du 1^{er} septembre au 15 octobre 2009 à 16 heures inclus à l'Inspection Académique des Alpes-Maritimes.

*** dont 3 ans après l'obtention du diplôme pour les enseignants du 1^{er} degré.**

Les dossiers de candidature doivent être demandés au SIEC – Bureau DEC 2 (DDEAS), 7 rue Ernest-Renan, 94114 Arcueil Cedex, en joignant une enveloppe format 23 x 32 affranchie pour un poids de 100 gr, et libellée aux nom et adresse du candidat.

Epreuves :

Elles se dérouleront au SIEC, 7 rue Ernest-Renan 94114 Arcueil Cedex.

L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le **21 juin 2010 de 9 heures à 13 heures.**

Les épreuves orales se dérouleront **à partir du 22 juin 2010.**

Mémoires :

Ils doivent parvenir au SIEC - bureau DEC 2 (DDEAS), 7 rue Ernest-Renan, 94114 Arceuil Cedex avant le **20 mai 2010.**

Je vous remercie de diffuser ces informations aux personnels concernés.

Pour l'Inspecteur d'Académie
Et par autorisation
Le chef de Division



Chantal BLAZY